

Mons a donné raison à CBR

L'affaire n'est pas encore jugée sur le fond. En attendant la pression monte

Rebondissement dans le conflit qui oppose CBR à Cimescaut au sujet des Carrières d'Antoing. Lundi, la cour d'appel de Mons a contredit le tribunal de commerce de Tournai, donnant raison à CBR. Le petit peut à nouveau être mangé par le grand.

En septembre, CBR avait lancé une option d'achat sur les 40 % de la SA Carrières d'Antoing détenues par Cimescaut, au motif que l'actionnariat de Cimescaut avait changé (en effet, bien que Pierre et Paul Bertrand soient les héritiers de la famille Bataille, CBR considère que la succession est un changement d'actionnariat qui justifie cette option de rachat). Selon l'accord qui lie les deux parties depuis 1982, 60 % de la production du gisement d'Antoing revient à Cimescaut, ce qui pourrait intéresser CBR.

CBR EST AUX ANGES

Bref, CBR cherche à récupérer 100 % de la SA Carrière d'Antoing, ce à quoi s'était opposé Cimescaut qui avait demandé la suspension de cette option d'achat.

Mais lundi, la cour d'appel de Mons, siégeant en référé, a estimé que le juge du tribunal de commerce de Tournai avait outrepassé ses compétences à ce sujet, et a annulé les mesures

provisaires prises par ce tribunal.

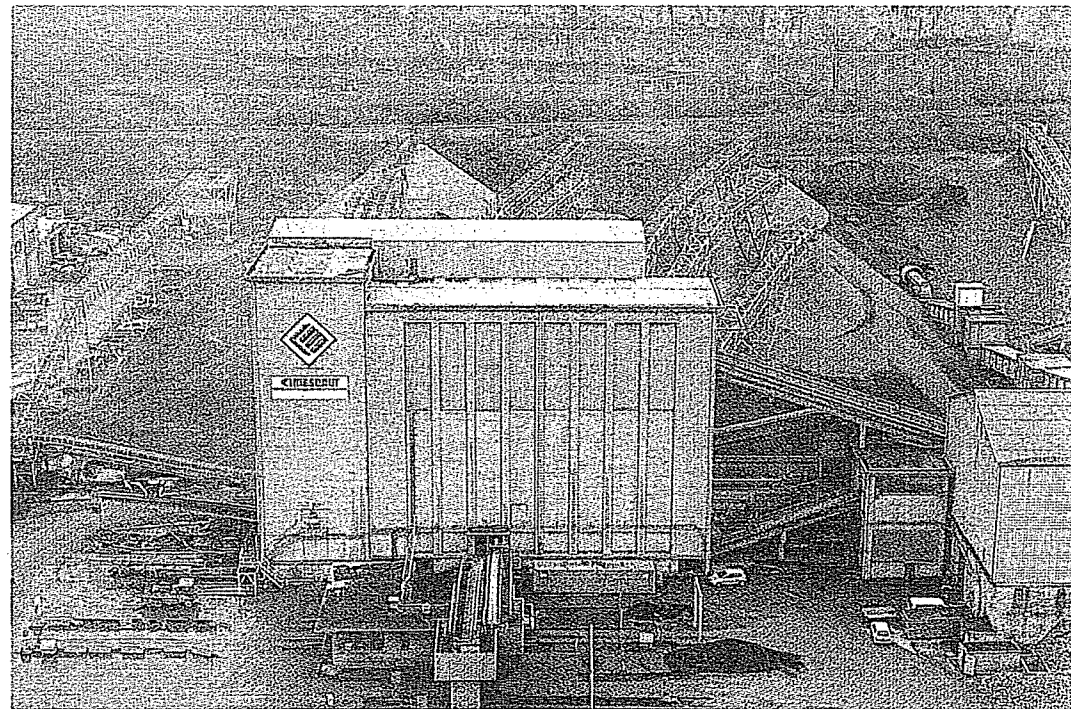
Pour la cour d'appel, le tribunal de Commerce n'avait pas à prendre position sur le fond de l'affaire.

Dans un communiqué, sobriement intitulé "CBR 100 % propriétaire des Carrières d'Antoing", CBR estime que "le contenu de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Mons a renforcé la conviction de CBR que la procédure judiciaire sur le fond aboutira aux mêmes conclusions". Logique: l'option d'achat court à nouveau, au moins jusqu'à ce que le litige soit jugé sur le fond.

CIMESCAUT ATTEND

"Nos avocats et nous même avons été très surpris par la décision de la Cour d'appel de Mons", explique Paul Bertrand, dirigeant de Cimescaut, qui considérerait qu'il y avait une urgence à s'opposer à l'option d'achat de CBR.

Par précaution, il préfère ne rien dire sur l'affaire avant l'assemblée annuelle publique qui se tiendra le mardi 27 avril à 11 heures: "ce sera l'occasion de répondre précisément à nos actionnaires, mais pour nous cette décision ne préjuge pas de la décision qui sera prise sur le fond", ajoute Paul Bertrand. Les avocats des deux parties doivent rendre leurs conclusions début mai, et les plaidoi-



Le site Cimescaut à Antoing.

B. LIBERT

ries sont prévues fin juin. Si bien que la décision pourrait n'intervenir qu'en septembre. Les deux parties se disent donc confiantes, mais les enjeux stratégiques et/ou financiers sont importants des deux côtés.

Rendez-vous fin juin pour avoir, peut-être, la décision du tribunal de commerce de Tournai qui cette fois jugera l'affaire sur le fond. «

Sur quoi peut donc lorgner CBR?

Outre les 60% de ce qui est extrait du gisement d'Antoing, il y a aussi le projet d'exploitation de Holcim, en partenariat avec les carrières d'Antoing, qui pourrait intéresser CBR. Il s'agit de 157 hectares sur la rive gauche de l'Escaut, qui seront exploités prochainement.

50% des pierres à granulats qui en seront extraites reviendront aux carrières d'Antoing, ainsi que 30% de la pierre à clincker. Les enjeux sont réels, et on comprend qu'aucune partie ne lâchera le morceau.